

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-20-0872 du 23/09/2020

Arrêté du 21 septembre 2020

ARRETE PORTANT MUTATION D'UNE ADMINISTRATRICE DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINTE

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte mutation d'une administratrice des Finances publiques adjointe.

Date d'application : 01/10/2020

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT MUTATION D'UNE ADMINISTRATRICE DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINTE.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT MUTATION D'UNE ADMINISTRATRICE DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINTE



ARRÊTÉ

portant mutation d'une administratrice des Finances publiques adjointe

LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- Vu le décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 modifié relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'État et à certaines modalités de cessation définitive de fonctions ;
- Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des Finances publiques ;
- Vu la demande de l'intéressée en date du 10 juillet 2020.

ARRÊTE :

Article premier : À compter du 1^{er} octobre 2020, Mme Anne-Sophie DELAGRANGE, administratrice des Finances publiques adjointe, est affectée à l'École nationale des Finances publiques de Noisy-Le-Grand.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié à qui de droit et publié au bulletin officiel des Finances publiques, section ressources humaines et organisation.

FAIT À PARIS, LE 21 SEPTEMBRE 2020

POUR LE MINISTRE, ET PAR DÉLÉGATION :
L'ADMINISTRATRICE CIVILE HORS CLASSE,
CHEF DU BUREAU RH-1B

FLORENCE PLOYART

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Jérôme Fournel

ISSN 2268-075